Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DE LA RURALITE

Direction Générale de l'Administration
Sous-direction de la gestion des personnels
Bureau de l'enseignement public agricole
Adresse : 78 rue de Varenne **-** 75349 PARIS 07 SP

Suivi par : Lysiane BESCOND
Tél : 01.49.55.53.63
Fax : 01.49.55.56.14

NOTE DE SERVICE

DGA/GESPER/N2005-1015

Date: 11 janvier 2005

Date de mise en application : Immédiate

Date limite de réponse : 18 février 2005

Ingénieurs et personnels techniques de formation et de recherche de l'enseignement supérieur agricole et de l'AFSSA

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité

A

- Mme la directrice et MM les directeurs d'établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire
- Le Directeur Général de l'AFSSA

Objet : Additif - Avancements de grade Ingénieurs de recherche 1ère classe dans le statut formation recherche de l'enseignement supérieur public agricole

Bases juridiques : Décret n° 95-370 du 6 avril 1995 modifié par les décrets N° 96-309 du 5 avril 1996 et N° 98-875 du 23 septembre 1998 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Résumé : Cette note organise les avancements de grade dans le corps des Ingénieurs de Recherche 1ère classe du statut Formation Recherche relevant du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité.

MOTS-CLES : STATUT FORMATION RECHERCHE, AVANCEMENT

Destinataires	
Pour exécution : - Mesdames, Messieurs les directeurs des établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire - Monsieur le Directeur Général de l'AFSSA	**Pour information :** - DGA, SD GESPER - DGER, SDEES - Organisations syndicales

Des avancements de grade et des changements de corps vont être proposés en commission administrative paritaire au printemps 2005. Il convient de souligner que le changement de grade correspond à un déroulement de carrière normal dans un corps.

AVANCEMENTS DE GRADE

PROMOTION au grade de PREMIERE CLASSE dans le corps des INGENIEURS DE RECHERCHE

Statutairement peuvent être promus au grade de première classe, les ingénieurs de recherche de 2ème classe ayant atteint le 7ème échelon et qui ont été proposés par le directeur de l'établissement ou le responsable d'entité de l'AFSSA.

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité

Promotions au titre de 2005

Les conditions sont appréciées au 1er janvier 2005.

- Compte tenu des nominations effectuées, 2 nominations au choix peuvent être prononcées.

Pour l'ensemble de ces promotions l'élément principal d'appréciation reste la valeur professionnelle du candidat et le classement soit de l'établissement soit du responsable d'entité AFSSA.

La fiche de proposition et les pièces jointes éventuelles seront adressées avant le **18 février 2005** pour le personnel relevant du Ministère :

Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation et de la ruralité
Direction Générale de l'Administration
Sous-Direction de la gestion des personnels
Bureau de l'enseignement public agricole
Statut Formation Recherche
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Les écoles transmettront tous les dossiers de candidature remplis par les agents y compris lorsque les agents ne sont pas proposés.

L'adjointe à la sous-directrice
De la gestion des personnels

Martine HENRY